

## 2019\_CT2\_676

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification des déchèteries d'Eguilles et de Meyreuil**

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets  
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 12 décembre 2019

**06\_3\_02**

■ **Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification des déchèteries d'Eguilles et de Meyreuil**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

#### ■ Séance du 19 Décembre 2019

12939

#### ■ Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification des déchèteries d'Eguilles et de Meyreuil

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le réseau actuel des déchèteries du Territoire du Pays d'Aix est important et offre aux habitants du territoire, un Service Public de collecte des déchets encombrants de qualité.

Plusieurs sites ont été rénovés ces dernières années (Aix-en-Provence, Pertuis, les Pennes Mirabeau...). Cependant, la fréquentation augmente chaque année et certaines déchèteries connaissent aujourd'hui des problèmes d'encombrement liés en particulier à la difficulté de circuler à l'intérieur des sites. C'est le cas des déchèteries d'Eguilles et de Meyreuil qu'il est nécessaire de moderniser

En effet, avec plus de 10.000 tonnes de déchets collectés par an, la déchèterie d'Éguilles a une entrée et sortie commune et une plate forme de déchargement étroite, en cul de sac.

De la même manière avec près de 5.000 tonnes de déchets collectés par an, la déchèterie de Meyreuil a la même configuration, qui est impactante pour la fluidité des apports et donc pour l'encombrement du site.

L'objectif principal des travaux dans les deux cas consiste donc à créer un flux traversant, à sens unique, avec entrée et sortie différenciées afin de faciliter la circulation des usagers.

Le programme de travaux de chacune des deux déchèteries a été validé par délibérations n°2019\_CT2\_331 et 332 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 Juin 2019. Il doit permettre de

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_676-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

créer des équipements accueillants et dimensionnés au regard de la fréquentation rencontrée et dans le respect des exigences réglementaires.

Les grandes lignes des programmes techniques de travaux pour les deux déchèteries sont :

- Réalisation d'une nouvelle voie d'accès à la déchèterie avec entrée au bout de la plate forme de déchargement,
- Création d'une dalle béton pour recevoir les caissons réemploi, D3E et DDS, sur un nouvel emplacement,
- Mise en place de clôtures et portails,
- Création d'un bassin de rétention,
- Aménagement et extension du réseau de récupération des eaux pluviales et du réseau d'eaux usées,
- Aménagement de l'éclairage extérieur.

Auxquelles se rajoute pour la déchèterie d'Eguilles :

- La construction d'un quai supplémentaire en bout de plate forme pour permettre la mise en place d'une benne mobilier,
- La mise en place d'un abri modulaire pour l'agent au niveau de la nouvelle entrée avec raccordement au réseau électrique.

Les estimations relatives à la réalisation des travaux de requalification de la déchèterie de Meyreuil s'élèvent à 200.000€HT. Celles relatives à la réalisation des travaux de requalification de la déchèterie d'Éguilles s'élèvent à 380.000€HT.

Au total, la mise en œuvre du programme de travaux sur les 2 déchèteries s'élève à 580 000 €HT.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 580 000 euros HT. **Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :**

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS HT
<b>Financement externe</b>		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Plan Partenarial »	60 %	348 000. euros
Ademe	10 %	58 000. euros
Région PACA	10 %	58 000. euros
<b>Autofinancement</b>		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	116 000 euros
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 %</b>	<b>580 000 euros</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_676-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 063-3082/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant ouverture du volume d'autorisation de programme relative aux opérations de modernisation et de mise en sécurité des Centres d'Apport Volontaire et Centres de Transfert ;
- La délibération n°2019\_CT2\_331 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019 relative à la validation des programmes de travaux de rénovation et d'extension de la déchèterie de Meyreuil ;
- La délibération n°2019\_CT2\_331 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019 relative à la validation des programmes de travaux de rénovation et d'extension de la déchèterie d'Eguilles.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Travaux de requalification sur les déchèteries de Meyreuil et d'Eguilles.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Prévention Élimination des Déchets Territoire du Pays d'Aix - Autorisation de programme 173 – Fonction 7213 – Nature : imputations multiples.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Élimination des Déchets - Territoire du Pays d'Aix - Fonction 7213 - Nature 1321 1322 et 1323.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_676-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification des déchèteries d'Eguilles et de Meyreuil**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	63
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32
Pour	63
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_676-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020